



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-015-2024-02

PUBLIÉ LE 7 FÉVRIER 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'autonomie

IDF-2024-02-01-00020 - Arrêté n°2024-06 portant changement d'adresse de la SAS « Epinomis Neuville », gestionnaire de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Le Château de Neuville » situé 2-4 rue Joseph Cornudet à Neuville-sur-Oise (95000)?? (3 pages)

Page 3

IDF-2024-02-01-00021 - Arrêté n°2024-07 portant changement d'adresse de la SAS « Résidence de l'Orme », gestionnaire de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Les Jardins Sémiramis » situé 65 boulevard de Verdun à Herblay (95220)?? (3 pages)

Page 7

IDF-2024-02-01-00022 - Arrêté n°2024-08 portant changement d'adresse, de forme juridique et de dénomination sociale de la SARL « Madame de Sévigné », gestionnaire de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « La Commanderie des Hospitaliers d'Enghien-les-Bains » situé 161 avenue de la Division Leclerc à Enghien-les-Bains (95880)?? en SAS « La Commanderie des Hospitaliers d'Enghien-les-Bains »?? (3 pages)

Page 11

IDF-2024-02-01-00023 - Arrêté n°2024-09 portant changement de dénomination de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Aubert Bottard » en « Résidence de la rue John Lennon » situé 3, rue John Lennon à Montigny-lès-Cormeilles (95370) géré par la SAS FAMILISANTE ?? (3 pages)

Page 15

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-02-01-00020

Arrêté n°2024-06 portant changement
d'adresse de la SAS « Epinomis Neuville »,
gestionnaire de l'Établissement d'Hébergement
pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) «
Le Château de Neuville » situé 2-4 rue Joseph
Cornudet à Neuville-sur-Oise (95000)

ARRÊTÉ N° 2024 - 06

Portant changement d'adresse de la SAS « Epinomis Neuville », gestionnaire de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Le Château de Neuville » situé 2-4 rue Joseph Cornudet à Neuville-sur-Oise (95000)

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 314-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** la délibération du Conseil départemental n°0-01 du 1er juillet 2021 confiant la présidence de l'Assemblée départementale à Madame Marie-Christine CAVECCHI ;
- VU** le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU** l'arrêté n° DIRNOV-2023/08 du 26 octobre 2023 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant modification du cadre d'orientation stratégique 2018-2028 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° DIRNOV-2023/09 du 26 octobre 2023 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant adoption du schéma régional de santé 2023-2028 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2023-162 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 19 juin 2023 établissant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2022-2026 pour la région Ile-de-France ;
- VU** le schéma gérontologique départemental du Val-d'Oise 2019-2024, adopté par l'Assemblée Départementale du 29 novembre 2019 ;
- VU** l'arrêté conjoint n° 2007-248 du 23 février 2007 du Préfet du Val-d'Oise et du Président du Conseil général du Val-d'Oise autorisant la SAS « Epinomis Neuville » sise 4 rue de Plémont à Compiègne (60200), à créer un Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de 100 places d'hébergement permanent dénommé « Le Château de Neuville » sur la commune de Neuville-sur-Oise (95000) ;

- VU** l'arrêté conjoint n° 2012-63 du 2 avril 2012 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et du Président du Conseil général du Val-d'Oise autorisant la SAS « Epinomis Neuville » à étendre de 100 à 142 places l'EHPAD « Le Château de Neuville » ;
- VU** l'arrêté conjoint n° 2022-01 du 5 janvier 2022 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et de la Présidente du Conseil départemental du Val-d'Oise autorisant la SAS « Epinomis Neuville » à créer un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 14 places au sein de l'EHPAD « Le Château de Neuville » situé 4 rue Joseph Cornudet à Neuville-sur-Oise (95000) ;
- VU** le courrier en date du 27 avril 2023 de la SAS « Epinomis Neuville » informant du changement d'adresse du siège social de la SAS « Epinomis Neuville », gestionnaire de l'EHPAD « Le Château de Neuville », au 2-4 rue Joseph Cornudet à Neuville-sur-Oise (95000), et demandant la mise à jour de l'autorisation de l'établissement ;
- VU** l'extrait Kbis de la SAS « Epinomis Neuville » à jour au 21 février 2023 actant ce changement d'adresse ;

- CONSIDÉRANT** qu'il convient d'acter le changement d'adresse du gestionnaire de l'EHPAD « Le Château de Neuville » ;
- CONSIDÉRANT** que cette modification n'entraîne aucun changement dans la gestion de l'EHPAD ;
- CONSIDÉRANT** que cette modification s'effectue à coût constant et n'entraîne aucun surcoût pour les autorités de contrôle et de tarification ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er} : Il est acté le changement d'adresse de la SAS « Epinomis Neuville » au 2-4 rue Joseph Cornudet à Neuville-sur-Oise (95000), gestionnaire de l'EHPAD « Le Château de Neuville » situé à la même adresse.

ARTICLE 2^e : La capacité de totale de l'EHPAD « Le Château de Neuville » est fixée à 142 places d'hébergement permanent .

L'EHPAD comprend un PASA de 14 places.

ARTICLE 3^e : L'EHPAD est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale à hauteur de 42 places.

ARTICLE 4^e : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement 95 000 500 9

Code catégorie : [500] Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Code discipline : [924] Accueil pour personnes âgées
[961] PASA

Code fonctionnement : [11] Hébergement complet internat 142 places
(type d'activité)

Code clientèle : [711] Personnes âgées dépendantes 48 places
[436] Personnes Alzheimer ou maladies apparentées 94 places

N° FINESS du gestionnaire : 95 004 791 0

Code statut : [95] SAS

ARTICLE 5° : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance des autorités compétentes conformément à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 6° : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 7° : La Directrice de la Délégation départementale du Val-d'Oise de l'Agence régionale de santé Île-de-France et la Présidente du Conseil départemental du Val-d'Oise sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département du Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 1^{er} février 2024

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France
La Directrice générale adjointe

Signé

Sophie MARTINON

Pour la Présidente du Conseil départemental
du Val-d'Oise

Signé

Florine COLOMBET
Directrice générale adjointe chargée de la
solidarité par intérim

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-02-01-00021

Arrêté n°2024-07 portant changement
d'adresse de la SAS « Résidence de l'Orme »,
gestionnaire de l'Établissement d'Hébergement
pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) «
Les Jardins Sémiramis » situé 65 boulevard de
Verdun à Herblay (95220)

ARRÊTÉ N° 2024 - 07

Portant changement d'adresse de la SAS « Résidence de l'Orme », gestionnaire de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Les Jardins Sémiramis » situé 65 boulevard de Verdun à Herblay (95220)

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 314-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** la délibération du Conseil départemental n°0-01 du 1er juillet 2021 confiant la présidence de l'Assemblée départementale à Madame Marie-Christine CAVECCHI ;
- VU** le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU** l'arrêté n° DIRNOV-2023/08 du 26 octobre 2023 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant modification du cadre d'orientation stratégique 2018-2028 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° DIRNOV-2023/09 du 26 octobre 2023 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant adoption du schéma régional de santé 2023-2028 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2023-162 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 19 juin 2023 établissant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2022-2026 pour la région Ile-de-France ;
- VU** le schéma gérontologique départemental du Val-d'Oise 2019-2024, adopté par l'Assemblée Départementale du 29 novembre 2019 ;
- VU** l'arrêté conjoint n° 2007-981 du 17 août 2007 du Préfet du Val-d'Oise et du Président du Conseil général du Val-d'Oise autorisant la SAS « Résidence de l'Orme » sise 365 rue de Vaugirard à Paris (75015), à créer un Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de 98 places d'hébergement permanent et de 8 places d'accueil de jour dénommé « Résidence de l'Orme » situé 65 boulevard de Verdun à Herblay (95220) ;

- VU** l'arrêté conjoint n° 2012-64 du 2 avril 2012 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et du Président du Conseil général du Val-d'Oise actant le changement d'adresse de la SAS « Résidence de l'Orme » sise 33 rue Saint Lazare à Compiègne (60200) et le changement de nom de l'EHPAD « Résidence de l'Orme » en « Les Jardins Sémiramis » ;
- VU** l'arrêté conjoint n° 2016-185 du 12 juillet 2016 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et du Président du Conseil départemental du Val-d'Oise autorisant la SAS « Résidence de l'Orme » à supprimer les 8 places d'accueil de jour de l'EHPAD « Les Jardins Sémiramis », portant ainsi la capacité à 98 places d'hébergement permanent ;
- VU** l'arrêté conjoint n° 2022-123 du 5 août 2022 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et de la Présidente du Conseil départemental du Val-d'Oise autorisant la SAS « Résidence de l'Orme » à créer un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 14 places au sein de l'EHPAD « Les Jardins Sémiramis » situé 65 boulevard de Verdun à Herblay (95220) ;
- VU** le courrier en date du 27 avril 2023 de la SAS « Résidence de l'Orme » informant du changement d'adresse du siège social de la SAS « Résidence de l'Orme », gestionnaire de l'EHPAD « Les Jardins Sémiramis », au 65 boulevard de Verdun à Herblay (95200), et demandant la mise à jour de l'autorisation de l'établissement ;
- VU** l'extrait Kbis de la SAS « Résidence de l'Orme » à jour au 13 février 2023 actant ce changement d'adresse ;

- CONSIDÉRANT** qu'il convient d'acter le changement d'adresse du gestionnaire de l'EHPAD « Les Jardins Sémiramis » ;
- CONSIDÉRANT** que cette modification n'entraîne aucun changement dans la gestion de l'EHPAD ;
- CONSIDÉRANT** que cette modification s'effectue à coût constant et n'entraîne aucun surcout pour les autorités de contrôle et de tarification ;

ARRÊTENT

- ARTICLE 1^{er} :** Il est acté le changement d'adresse de la SAS « Résidence de l'Orme » au 65 boulevard de Verdun à Herblay (95220), gestionnaire de l'EHPAD « Les Jardins Sémiramis » situé à la même adresse.
- ARTICLE 2^e :** La capacité totale de l'EHPAD « Les Jardins Sémiramis » est fixée à 98 places d'hébergement permanent.
- L'EHPAD comprend un PASA de 14 places.
- ARTICLE 3^e :** L'EHPAD est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale à hauteur de 29 places.
- ARTICLE 4^e :** Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :
- N° FINESS de l'établissement : 95 000 973 8
- Code catégorie : [500] Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- Code discipline : [924] Accueil pour personnes âgées
[961] PASA
- Code fonctionnement : [11] Hébergement complet internat 98 places
(type d'activité)

Code clientèle : [711] Personnes âgées dépendantes 56 places
[436] Personnes Alzheimer ou maladies apparentées 42 places

N° FINESS du gestionnaire : 95 004 789 4

Code statut : [95] SAS

- ARTICLE 5° :** Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance des autorités compétentes conformément à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles.
- ARTICLE 6° :** Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- ARTICLE 7° :** La Directrice de la Délégation départementale du Val-d'Oise de l'Agence régionale de santé Île-de-France et la Présidente du Conseil départemental du Val-d'Oise sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département du Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 1^{er} février 2024

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France
La Directrice générale adjointe

Signé

Sophie MARTINON

Pour la Présidente du Conseil départemental
du Val-d'Oise

Signé

Florine COLOMBET
Directrice générale adjointe chargée de la
solidarité par intérim

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-02-01-00022

Arrêté n°2024-08 portant changement
d'adresse, de forme juridique et de
dénomination sociale
de la SARL « Madame de Sévigné », gestionnaire
de l'Établissement d'Hébergement pour
Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « La
Commanderie des Hospitaliers
d'Enghien-les-Bains » situé
161 avenue de la Division Leclerc à
Enghien-les-Bains (95880)
en SAS « La Commanderie des Hospitaliers
d'Enghien-les-Bains »

ARRÊTÉ N° 2024 - 08

**Portant changement d'adresse, de forme juridique et de dénomination sociale
de la SARL « Madame de Sévigné », gestionnaire de l'Établissement d'Hébergement pour
Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « La Commanderie des Hospitaliers d'Enghien-les-Bains »
situé 161 avenue de la Division Leclerc à Enghien-les-Bains (95880)
en SAS « La Commanderie des Hospitaliers d'Enghien-les-Bains »**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 314-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** la délibération du Conseil départemental n°0-01 du 1er juillet 2021 confiant la présidence de l'Assemblée départementale à Madame Marie-Christine CAVECCHI ;
- VU** le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU** l'arrêté n° DIRNOV-2023/08 du 26 octobre 2023 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant modification du cadre d'orientation stratégique 2018-2028 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° DIRNOV-2023/09 du 26 octobre 2023 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant adoption du schéma régional de santé 2023-2028 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2023-162 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 19 juin 2023 établissant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2022-2026 pour la région Ile-de-France ;
- VU** le schéma gérontologique départemental du Val d'Oise 2019-2024, adopté par l'Assemblée Départementale du 29 novembre 2019 ;
- VU** l'arrêté conjoint n° 2012-197 du 20 novembre 2012 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et du Président du Conseil général du Val-d'Oise autorisant la SARL « Pavillon Sévigné » à créer un EHPAD de 61 places d'hébergement permanent dénommé « Pavillon Sévigné » sur la commune d'Enghien-les-Bains (95880) ;

- VU** l'arrêté conjoint n° 2013-190 du 29 juillet 2013 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et du Président du Conseil général du Val-d'Oise autorisant le transfert de gestion de l'EHPAD « Pavillon de Sévigné » au profit de la SARL « Madame de Sévigné » sise 144 avenue Charles de Gaulle à Montmorency (95160) et changement de nom de l'EHPAD « Pavillon de sévigné » en « Madame de Sévigné » ;
- VU** l'arrêté conjoint n° 2018-149 du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et de la Présidente du Conseil départemental du Val-d'Oise actant le changement de nom de l'EHPAD « Madame de Sévigné » en « La Commanderie des Hospitaliers d'Enghien-Les-Bains » situé au 161 avenue de la Division Leclerc à Enghien-les-Bains (95880) ;
- VU** le courriel en date du 31 juillet 2023 de la SAS « La Commanderie des Hospitaliers d'Enghien-les-Bains » informant du changement d'adresse, de forme juridique et de dénomination sociale de la SARL « Madame de Sévigné » gestionnaire de l'EHPAD « La Commanderie des Hospitaliers d'Enghien-Les-Bains » en SAS « La Commanderie des Hospitaliers d'Enghien-les-Bains » situé au 161 avenue de la Division Leclerc à Enghien-Les-Bains (95880), et demandant la mise à jour de l'autorisation de l'établissement ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'acter le changement d'adresse, de forme juridique et de dénomination sociale du gestionnaire de l'EHPAD « La Commanderie des Hospitaliers d'Enghien-les-Bains » ;

CONSIDÉRANT que ce changement n'entraîne aucune modification dans la gestion de l'établissement.

CONSIDÉRANT que cette modification s'effectue à coût constant et n'entraîne aucun surcoût pour les autorités de contrôle et de tarification ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er} : Il est acté le changement d'adresse, de forme juridique et de dénomination sociale de la SARL « Madame de Sévigné » en SAS « La Commanderie des Hospitaliers d'Enghien-les-Bains », sis au 161 avenue de la Division Leclerc à Enghien-Les-Bains (95880), gestionnaire de l'EHPAD « La Commanderie des Hospitaliers d'Enghien-Les-Bains » situé à la même adresse.

ARTICLE 2^e : La capacité totale de l'EHPAD « La Commanderie des Hospitaliers d'Enghien-les-Bains » est fixée à 61 places d'hébergement permanent.

ARTICLE 3^e : L'EHPAD est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale à hauteur de 12 places.

ARTICLE 4^e : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 95 080 250 4

Code catégorie : [500] Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Code discipline : [924] Accueil pour personnes âgées

Code fonctionnement (type d'activité) : [11] Hébergement complet internat

Code clientèle : [711] Personnes âgées dépendantes

N° FINESS du gestionnaire : 95 000 116 4

Code statut : [95] SAS

- ARTICLE 5° :** Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance des autorités compétentes conformément à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles.
- ARTICLE 6° :** Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- ARTICLE 7° :** La Directrice de la Délégation départementale du Val-d'Oise de l'Agence régionale de santé Île-de-France et la Présidente du Conseil départemental du Val-d'Oise sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département du Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 1^{er} février 2024

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France
La Directrice générale adjointe

Signé

Sophie MARTINON

Pour la Présidente du Conseil départemental
du Val-d'Oise

Signé

Florine COLOMBET
Directrice générale adjointe chargée de la
solidarité par intérim

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-02-01-00023

Arrêté n°2024-09 portant changement de
dénomination de l' Etablissement
d' Hébergement pour Personnes Agées
Dépendantes (EHPAD) « Aubert Bottard » en «
Résidence de la rue John Lennon » situé 3, rue
John Lennon à Montigny-lès-Cormeilles (95370)
géré par la SAS FAMILISANTE

ARRÊTÉ N° 2024 - 09

**Portant changement de dénomination de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées
Dépendantes (EHPAD) « Aubert Bottard » en « Résidence de la rue John Lennon »
situé 3, rue John Lennon à Montigny-lès-Cormeilles (95370)**

géré par la SAS FAMILISANTE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 314-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** la délibération du Conseil départemental n°0-01 du 1^{er} juillet 2021 confiant la présidence de l'Assemblée départementale à Madame Marie-Christine CAVECCHI ;
- VU** le décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU** l'arrêté n° DIRNOV-2023/08 du 26 octobre 2023 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant modification du cadre d'orientation stratégique 2018-2028 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° DIRNOV-2023/09 du 26 octobre 2023 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant adoption du schéma régional de santé 2023-2028 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2023-162 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 19 juin 2023 établissant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2022-2026 pour la région Ile-de-France ;
- VU** le schéma gérontologique départemental du Val d'Oise 2019-2024, adopté par l'Assemblée Départementale du 29 novembre 2019 ;

VU l'arrêté conjoint n° 2012-123 du 20 juin 2012 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et du Président du Conseil général du Val-d'Oise portant autorisation de transfert de gestion et de reconstruction de l'EHPAD « Aubert Bottard » situé sur la commune de Montigny-lès-Cormeilles ;

VU le courrier en date du 31 octobre 2023 de la SAS FAMILISANTE, filiale du Groupe ORPEA, informant du changement de dénomination de l'EHPAD « Aubert Bottard » et demandant la mise à jour de l'autorisation de l'établissement ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'acter le changement de dénomination de l'EHPAD « Aubert Bottard » géré par la SAS FAMILISANTE, filiale du Groupe ORPEA ;

CONSIDÉRANT que cette modification n'entraîne aucun changement dans la gestion de l'EHPAD ;

CONSIDÉRANT que cette modification s'effectue à coût constant et n'entraîne aucun surcout pour les autorités de contrôle et de tarification ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er} : Il est acté le changement de dénomination de l'EHPAD « Aubert Bottard » en « Résidence de la rue John Lennon » situé 3, rue John Lennon à Montigny-lès-Cormeilles (95370), géré par la SAS FAMILISANTE.

ARTICLE 2^e : La capacité de l'EHPAD « Résidence de la rue John Lennon » est fixée à 90 places d'hébergement permanent.

ARTICLE 3^e : L'EHPAD est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale à hauteur de 25 places.

ARTICLE 4^e : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 95 078 031 2

Code catégorie : [500] Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Codes discipline : [924] Accueil pour personnes âgées 90 places

Codes fonctionnement : [11] Hébergement complet internat (type d'activité)

Codes clientèle : [711] Personnes âgées dépendantes 75 places

[436] Personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées 15 places

N° FINESS du gestionnaire : 92 002 617 6

Code statut : [95] Société par Actions Simplifiée (SAS)

ARTICLE 5^e : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance des autorités compétentes conformément à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 6^e : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 7° : La Directrice de la Délégation départementale du Val-d'Oise de l'Agence régionale de santé Île-de-France et la Présidente du Conseil départemental du Val-d'Oise sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département du Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 1^{er} février 2024

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France
La Directrice générale adjointe

Signé

Sophie MARTINON

Pour la Présidente du Conseil départemental
du Val-d'Oise

Signé

Florine COLOMBET
Directrice générale adjointe chargée de la
solidarité par intérim